

LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS A L'ÉLECTION MUNICIPALE DE CLERMONT-FERRAND

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes candidats têtes de liste à l'élection municipale de Clermont-Ferrand. En fonction des résultats électifs des 15 et 22 mars prochains, vous serez amenés à occuper un siège de conseiller communautaire à Clermont Auvergne Métropole, dont 38 sièges seront occupés par des élus de la ville de Clermont-Ferrand.

Comme vous le savez, la métropole et les communes qui la composent disposent de compétences majeures en matière sociale, notamment concernant le logement, la mobilité et l'insertion professionnelle.

Ces problématiques, notre association y est confrontée au quotidien. L'ANEF 63, association créée en 1952 à Clermont-Ferrand, agit depuis sa création pour l'insertion des personnes par le logement et la protection de l'enfance. Chaque année, à l'échelle du département, ce sont près de 2 500 personnes que nous accompagnons dans un parcours de stabilisation résidentielle, vers l'emploi et le soin, en lien avec les acteurs associatifs et institutionnels du territoire. **A l'approche des élections municipales, l'ANEF 63 a donc souhaité interpeler chaque candidat sur trois thèmes relevant de la compétence directe de la métropole clermontoise et/ou de la municipalité.**

Afin de nourrir le dialogue démocratique autour de ces élections, nous vous informons que ce courrier et les réponses que vous apporterez seront publiés dans leur intégralité sur le site Internet et les réseaux sociaux de notre association.

1. **La lutte contre l'exclusion et le mal-logement** – Selon le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre, le mal-logement touche près de 4 millions de personnes en France, dont 2 millions qui vivent dans des conditions de logement très difficiles (sans eau courante, moyen de chauffage, WC intérieurs, coin cuisine...) et 143 000 qui sont sans domicile. Alors que le social et l'écologie sont deux paramètres indissociables pour lutter efficacement contre l'exclusion, trois éléments doivent être intégrés : la question du logement (accessibilité, conditions de vie dignes et lutte contre les expulsions locatives), la mobilité et l'insertion professionnelle.

Question : Quelles sont vos propositions pour la métropole en matière de lutte contre l'exclusion et le mal-logement ?

2. **La lutte contre les violences faites aux femmes** – Alors que, chaque année, près de 220 000 femmes subissent des violences en France, moins de 20% d'entre elles déposent plainte. Hébergement d'urgence, accès au droit, accompagnement social, de nombreux leviers doivent être actionnés pour permettre à ces femmes de s'en sortir en mobilisant chaque acteur public, institutionnel et associatif. En 2019, l'ANEF 63 a mis à l'abri et accompagné 158 femmes victimes de violences qui ont sollicité le 115, numéro d'appel d'urgence pour les personnes sans solution d'hébergement géré par notre association dans le département du Puy-de-Dôme.

Question : Quelles sont vos propositions pour la municipalité en matière de lutte contre les violences faites aux femmes ?

3. **La place des associations** – Témoins des réalités sociales, les associations développent une expertise de terrain pour apporter des réponses adaptées et qualifiées aux enjeux de la lutte contre les exclusions. Association gestionnaire de services et d'établissements, nous accompagnons la mise en œuvre de politiques publiques. Nous évaluons sur le terrain leur impact, leurs forces et leurs défaillances. Les associations sont aussi dans leur fonction de veille sociale des « lanceurs d'alerte » des fléaux sociaux que vivent nos concitoyens.

Question : Comment les associations de terrain seront-elles soutenues et intégrées à la mise en place des politiques publiques municipales et métropolitaines ?

Les réponses que vous saurez apporter à ces interrogations permettront de nourrir le débat démocratique autour de ces enjeux majeurs pour les publics les plus fragiles. Nous vous en remercions par avance.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de notre parfaite considération.

François ROCHE
Président de l'ANEF 63

